

Copies : A. DESBORDES – JM. CHATTON - E. ROUSSEL – N. RENAULT  
-V. STRASSER - G. VIARD - L. DIDIER-MOUGIN - S. THIEBAUT –  
P. LAHACHE - C. CASTELA



**VILLE DE PULNOY**  
CR n° 2020 - 23/SA/CL

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020**

Etaients présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHE MASSON PIGNOT DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Excusés :

F. PERROLLAZ a donné pouvoir à P. LAGO  
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à M. PICCOLI  
A. CASTELA a donné pouvoir à G. ROYER  
S. DEBELLEMANIÈRE a donné pouvoir à A. ANDRE

Absents :

M. AMOUROUX  
M. MARCHAL-BATT

Secrétaire : I. CHIARAMIDA

---

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019**

Pas de remarque.

---

### **Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Pas de commentaire.

---

### **1/ Reprise et affectation anticipées des résultats 2019 au budget primitif 2020 \_GN**

Le Maire rappelle que les orientations budgétaires ont été débattues le 16 décembre. Les débats ont mis en avant les grandes orientations du budget primitif 2020, qui sera un budget classique de transition électorale. Le budget de fonctionnement sera un exercice budgétaire de base, pour une année, il pourra être amendé en cours d'année. En investissement, il comprend les opérations déjà engagées (centre socio-culturel, marché des menuiseries des écoles) et des opérations nouvelles relatives à des mises aux normes et des mises en sécurité. La municipalité actuelle ne s'engage pas sur la fiscalité.

Le Maire remercie la responsable des finances Emilie Roussel, ainsi que Virginie Mangeard et Coralie Lefèvre qui ont assuré le fonctionnement du service finances pendant le congé maternité d'Emilie Roussel. Elle remercie la Directrice Générale des Services pour sa supervision vigilante et Gilbert Nicola pour son investissement sur le budget.

GN explique que les comptes administratifs et de gestion seront votés après les élections, puisque la collectivité ne dispose pas encore du compte de gestion du trésorier. Seul le budget prévisionnel 2020 va être voté.

GN explique que la réglementation permet d'affecter au budget les résultats prévisionnels de l'année n-1. Les montants à affecter seront 954 422,10 € en excédents de fonctionnement, et 171 148,07 € en excédents d'investissement, qui correspond aux soldes des restes à réaliser de 2019.

**Vote : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida) / 21 pour**

---

## **2/ Vote du budget primitif \_GN**

GN présente les dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre.

Vote :

- Chapitres 011, 012, 042, 65, 66, 67, 68, 022, 023 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour

Vote des subventions aux associations :

- ALPE : unanimité
- Amicale du personnel communal : unanimité. DD fait remarquer que l'opposition a modifié son vote par rapport aux années précédentes. Il estime que cette subvention devrait être inscrite sur d'autres lignes budgétaires, comme d'autres associations.
- Basket : unanimité
- Escalade : unanimité
- Cyclisme : unanimité
- Association de Développement de Loanga : unanimité
- Association de Chasse Agréée : 2 votes contre (J. Enel et I. Chiaramida), 23 pour
- SMEPS : unanimité
- AFR : unanimité
- Chorale aux 4 vents : unanimité
- Créations et rencontre : unanimité
- Comité d'Animation et Loisirs : unanimité. Le Maire ajoute que cette association est en train de se reconstruire après le décès de son président.
- Coopératives scolaires maternelle Masserine, maternelle 4 vents, élémentaire Masserine et Moissonnerie : unanimité
- Ecole de musique : unanimité
- FC Pulnoy : unanimité
- Guinée Orphelinat : unanimité
- Albatros : unanimité (GR ne prend pas part au vote)
- Amis des Sablons : unanimité
- Amis du verger : unanimité
- Seniors : unanimité
- Association de promotion du marché. DD fait remarquer qu'il s'agit d'une excellente association à condition qu'elle soit exclusivement utilisée pour la promotion du marché et pas pour la politique. Elle a été, au moins dans les derniers temps, utilisée à des fins de

promotion politique, plusieurs personnes ayant été interpellées pour les élections. Le Maire répond qu'elle fera un rappel. Vote : 1 contre (D. Deviterne), 24 pour

- Pulnoy Accueil Solidarité : unanimité
- Pulnoy loisirs : unanimité
- Modélisme : unanimité
- Scouts de France : unanimité
- Tennis club du Grémillon : unanimité
- Une rose un espoir : unanimité
- U golf : unanimité

Une enveloppe de 10 696 € est prévue pour les demandes diverses en cours d'année.

DD rappelle avoir demandé, à plusieurs reprises, que les subventions à certaines associations soient inscrites sur d'autres lignes budgétaires, notamment les associations à dimension sociale. DD demande si le montant de 5000 € versé à l'école de musique s'ajoute aux tarifs versés par les familles.

AA répond que oui. L'association rémunère des salariés et a donc besoin de trésorerie.

DZ fait remarquer que le jumelage n'a pas demandé de subvention.

Le Maire répond que cette association dispose en effet d'un bon pécule.

NJ ajoute que le badminton n'a rien demandé non plus, même s'il ne dispose pas d'un bon pécule.

Le Maire précise que les Pionniers de Pulnoy n'ont rien demandé. Le Théâtre non plus.

NH ajoute que les Petites Filles d'Ho Chi Min ville non plus.

VB ajoute que l'association des anciens élus non plus.

GN présente les recettes de fonctionnement.

Le Maire précise que la grosse action de la semaine de prévention aura peut-être lieu mais sera moins importante. Elle ajoute que la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national est stable seulement depuis 2017 et elle espère qu'elle le restera.

DD explique que la position de principe du groupe opposition est de s'abstenir car les élus ne sont pas impliqués dans la vie municipale. Des lignes qui attireraient un vote contre ont disparu, comme le golf habitat, pour se transformer en vote d'abstention.

Vote :

- Chapitres 70, 73, 74, 75, 77, 013, 042 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour

Le Maire demande à DD la raison de l'abstention alors qu'il s'agit de recettes.

DD répond qu'il y a des nuances à prévoir dans les recettes. Pour les impôts par exemple, le groupe opposition pourrait voter une augmentation ou une baisse des taux.

GN rappelle qu'en 2020, seule la taxe foncière sera votée.

Concernant la mise en accessibilité des écoles, le Maire explique que seul l'ascenseur du GS1 est inscrit. La mairie essaie de négocier avec la Préfecture pour envisager d'autres solutions. La décision pourra être prise d'ici la fin de l'année.

Le Maire précise que l'aménagement du terrain de foot a été négocié avec les entreprises qui faisaient les travaux du Grémillon.

Vote des dépenses d'investissement :

- Opérations 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 25, 26, 28 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour
- Chapitres 21, 16, 020, 040, 041 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget d'investissement a minima.

Vote des recettes d'investissement :

- Chapitre 013 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour

DD demande si les 507 626€ représentent le montant de subventions maximum possible.

GN répond que la demande a été faite sur le montant maximum mais que rien n'est certain donc le montant inscrit ne correspond pas au maximum.

- Chapitre 10, 16, 040, 021, 041 : 4 abstentions (D. Deviterne - P. Hausermann - J. Enel - I. Chiaramida), 21 pour

Concernant la fiscalité, le Maire rappelle que le taux de référence pour la compensation de la taxe d'habitation versée par l'Etat est celui de 2017. Les communes qui ont augmenté leur taux depuis cette date ne seront pas compensées.

Pour DD cette réforme prive les communes d'une certaine autonomie et engendre des restrictions budgétaires.

Le Maire répond que les communes sont ligotées. La nouvelle population de Pulnoy permettra de compenser, par les bases, cette perte d'autonomie.

GN présente le tableau de la balance générale. Il fait remarquer que la municipalité n'a pas vidé les caisses et qu'elle laisse à la nouvelle équipe un excédent confortable, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Le Maire ajoute que les dernières lignes faisant ressortir l'évolution des excédents tout au long du mandat expliquent bien la démarche qui a été celle de la municipalité. La DGF a baissé de moitié sur le mandat mais la nouvelle population et les nouveaux services ont été intégrés. La municipalité a été prudente dans sa gestion. Elle a cherché des économies et des mutualisations. L'excédent de fonctionnement passe, de 2019 à 2020, de 914 000 € à 502 012 € car il sert à financer les investissements.

GN ajoute que dans les annexes budgétaires qui ont été distribuées figurent des ratios qui comparent Pulnoy avec des communes de même strate (> à 5000 hab). Les ratios sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 667 €/habitant à Pulnoy, 939 €/habitant au niveau national
- Produits des impositions directes : 314 €/habitant à Pulnoy, 500 €/habitant au niveau national
- Recettes réelles de fonctionnement : 674 €/habitant à Pulnoy, 1125 €/habitant au niveau national
- Dépenses équipement brut : 322 €/habitant à Pulnoy, 283 €/habitant au niveau national.

Ce ratio démontre l'effort d'équipement de Pulnoy.

DGF : 72 €/habitant à Pulnoy, 153 €/habitant au niveau national. Pulnoy reçoit la moitié des autres communes !

GN souligne que les comptes sont parfaitement en ordre. La municipalité a réalisé une bonne mandature avec volonté et prudence. Les comptes sont en ordre. GN a été surpris de lire qu'il fallait remettre les comptes en ordre.

DD répond qu'il n'a jamais entendu cela.

Le Maire ajoute qu'elle est fière de ce budget. Lorsqu'elle a pris la responsabilité de cette commune en 2014, l'excédent était de 556 877,94 €, il sera de 502 012,10 € à la fin de 2020.

GR rappelle l'historique des lois Defferre en 1985, qui ont été une catastrophe pour les communes. Les règles ont été changées, les strates ont changé, les dotations ont été bloquées. A Pulnoy, l'augmentation du nombre d'habitants a été prise en compte très tardivement. Pulnoy a attaqué l'Etat en justice et a été déboutée. Aujourd'hui, la ville est encore perdante par rapport aux autres communes. La différence est du simple au double, ce qui est une injustice. Le souhait est de

comparer les communes entre elles alors qu'elles ne sont pas comparables. GR veut rendre hommage à l'adjoint aux finances, qui présente très bien le budget. C'est un bon budget, établi avec rigueur.

DD ajoute que la rigueur n'a jamais été contestée. C'est la combinaison du budget qui pose question.

---

### **3/ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 – demande de subvention pour l'année 2020 pour la mise en accessibilité de l'école de la Moissonnerie \_GN**

GN explique l'objet de la délibération et précise que le montant de subvention demandé est de 8 101€.

Le Maire précise que la totalité des travaux d'accessibilité réalisés sur les bâtiments publics communaux, élévateur du GS1 compris, d'élève à 292 000€, sans les travaux en régie.

**Vote : unanimité**

---

### **4/ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 – demande de subvention pour l'année 2020 pour la rénovation du Centre Socioculturel \_GN**

GN explique l'objet de la délibération.

**Vote : unanimité**

---

### **5/ Plan de formation 2020 \_MP**

Le Maire explique que les agents ont demandé beaucoup de formations, ce qui est le signe d'une envie de progresser. Les entretiens d'évaluation ont servi à construire ce plan. Le plan de formation n'est pas complètement définitif car il manque quelques éléments : nombre de jours, dates et coût.

**Vote : unanimité**

---

### **6/ Opportunité d'acquisition et de requalification de l'ancienne ferme BELIN et création d'un équipement à vocation communale et/ou intercommunale – intentions de la Ville \_MP**

Le Maire explique l'objet de la délibération. Le diagnostic PLU a fait ressortir que les éléments de centralité doivent être renforcés. Il faut s'appuyer également sur les actions métropolitaines. Elle rappelle l'intérêt architectural de cette bâtisse. La superficie de terrain est de 1 780 m<sup>2</sup> et la superficie construite est de 1 280 m<sup>2</sup>. Le prix de la propriété a été estimé à 483 000€. Le Maire précise que le logement contigu n'est pas compris dans cette acquisition.

**Vote : unanimité**

**7/ Projet d'acquisition de la ferme BELIN : convention entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) \_MP**

Le Maire explique qu'il est possible de faire porter financièrement cette acquisition par l'EPFL. Elle donne lecture de la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**8/ Organisation des classes vertes de l'école élémentaire de la Masserine et de l'école élémentaire de la Moissonnerie – tarification aux familles \_AA**

AA explique l'objet de la délibération.

VB ne prend pas part au vote.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**9/ Provision pour risques et charges de fonctionnement courant – Affaire PECHEREAU \_GN**

GN explique l'objet de la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**10/ Actualisation de la provision pour clients douteux \_GN**

GN explique l'objet de la délibération.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**11/ Demande de sponsoring d'un agent communal pour une participation aux Championnats du Monde de Tennis de Table 2020 à Bordeaux \_NJ**

NJ explique l'objet de la délibération.

Le Maire informe avoir transmis le dossier de demande de sponsoring à la Région.

**Vote : à l'unanimité.**

---

**Affaire non délibérative : bilans sociaux 2017 et 2018**

Le Maire présente et commente le diaporama.

Elle précise qu'un comité de pilotage sur l'absentéisme a eu lieu le 3 février en présence de membres du CHSCT, du centre de gestion et de l'assureur. Les conclusions font ressortir que le taux d'absentéisme est très faible dans la collectivité. Deux éléments reflètent la bonne santé de la collectivité : le nombre important de demandes de formations de la part des agents et le faible taux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2020

d'absentéisme. La municipalité est fière de ses agents, malgré les propos tenus par certains habitants.

Avant de clore la séance, GR prend la parole pour rendre hommage à Mme le Maire.

Mme le Maire prend également la parole pour remercier l'ensemble du conseil municipal, élus majoritaires et d'opposition, pour la qualité des échanges qui ont lieu au sein du conseil.

PULNOY, le 24 février 2020

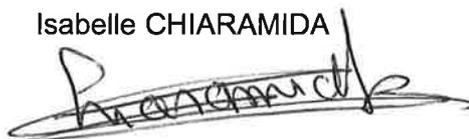
Le Maire

Michelle PICCOLI

Handwritten signature of Michelle Piccoli in blue ink, written over a diagonal line.

Le secrétaire de séance,

Isabelle CHIARAMIDA

Handwritten signature of Isabelle Chiaramida in black ink, written over a horizontal line.